

CERTIFICAT



ACTEUR PREVENTION SECOURS - AIDE ET SOIN A DOMICILE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative et évaluation de certification.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques, jeux de rôle et mises en situation, travail de groupe.

TARIFS

Nous consulter

PROCHAINE SESSION

Nous consulter

OBJECTIFS

- Etre acteur de la prévention sur son lieu de travail,
- Savoir identifier les situations dangereuses liées à son activité,
- Mettre en place des méthodes de travail,
- Savoir porter secours à une personne victime d'un accident.

NOMBRE DE PLACE

5 (minimum), 10 (maximum)

TYPE DE VALIDATION

A l'issue de la formation si le participant a validé toutes les compétences, il recevra un certificat APS-ASD.

PUBLIC

Toutes personnes travaillant à domicile.

PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire.

LIEU

Le Tampon ou Sainte-Marie. Possibilité de réaliser la formation sur le lieu de travail si toutes les conditions matérielles sont réunies.

DURÉE

21 heures (2 journées + 1)



L'acteur prévention secours est un(e) salarié(e) du secteur d'aide et soin à domicile. Il/elle participe à la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels, en déterminant les différents enjeux au sein de la structure et en déterminant les objectifs à atteindre en termes de prévention.

MODULES

PRÉVENTION : 11 HEURES

- Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail,
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel,
- Repérer les situations à risque liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain,
- Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse,

- Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée.
- Alerter la hiérarchie,
- Mettre en place des méthodes travail sécurisantes pour la personne aidée et l'intervenant visant une efficacité maximum de l'intervention.

SECOURIR : 10 HEURES

- Le cadre juridique de l'intervention
- Protéger
- Examiner
- Alerter ou faire alerter.
- Secourir.



AREFIP Organisme de formation et CFA
24 Cité de la Plaine 97410 Saint-Pierre 0692 61 86 81/ arefip97410@gmail.com
SIRET : 433 784 535 0042/NDA 98970255797

